



Code de vie 2017-2018

Pour assurer un milieu de vie propice aux apprentissages, l'école a besoin de la collaboration de tous les élèves. Chaque élève doit contribuer à ce que nous vivions dans la paix, le respect et la coopération. À l'école Le Plateau, nous croyons que certaines règles t'aideront à atteindre notre but. C'est la raison pour laquelle il y a un code de vie.

1. Civisme et respect

Je respecte TOUTES les personnes (adultes et enfants) qui m'entourent.

- 1.1 J'arrive à l'heure à l'école. Si je suis en retard, je me rends au secrétariat.
- 1.2 J'utilise les règles de civisme telles : s'il vous plait, merci, au revoir, tenir la porte au suivant, etc.
- 1.3 Je respecte les règles établies et aussi mon environnement, les instruments de musique et les autres objets qui me sont prêtés.
- 1.4 Je garde les meubles et les casiers de mon école propres. Pour jeter mes déchets, j'utilise les poubelles ou les bacs de récupération.
- 1.5 Je m'habille proprement et convenablement selon la température pour venir à l'école : mon chandail, ma chemise et mes pantalons sont portés décentement afin que l'on ne voie pas mes sous-vêtements. Je ne porte pas de chandail « bedaine » ou avec des messages violents. Je porte des souliers plats et qui retiennent le talon (pas de sandales de plage). Mes shorts, jupes ou robes n'arrivent pas plus haut que la mi-cuisse.
- 1.6 J'enlève mon chapeau, ma casquette ou mon capuchon dès que j'entre dans l'école.
- 1.7 Je mange une collation bonne pour la santé (fruits, légumes, fromage, etc.)
- 1.8 Je ne mâche pas de gomme, ni ne mange de bonbons, etc. dans l'école ou dans la cour.
- 1.9 À la cantine, je mange proprement, je nettoie ma place et je ne joue pas avec la nourriture.
- 1.10 Je règle mes problèmes en discutant, sans violence physique ni verbale, et j'utilise un langage poli et respectueux. Je n'insulte pas. Je demande de l'aide à un adulte au besoin.

2. Dans mes cours

Lors des périodes de cours, je m'engage à réussir.

2.1 Je réponds aux consignes de chaque enseignant et je respecte les règles de classe établies.



et je respecte les

2.2 Je fais le travail demandé de mon mieux en classe et à la maison (devoirs et leçons).

2.3 J'ai le matériel nécessaire pour chaque cours.

- 2.4 J'ai des vêtements adéquats et des souliers de course pour chacun de mes cours d'éducation physique.
- 2.5 Je n'apporte pas et n'utilise pas d'objets électroniques à l'école (cellulaire, lecteur MP3, console de jeux, IPOD, etc.) ni aucun jouet (ex. billes) ou jeux (ex. cartes Pokémon) provenant de la maison.
- 2.6 Je suis calme et lorsque je veux parler durant les cours, je lève la main et j'attends qu'on me donne la parole.
- 2.7 Lors des concerts, je porte un haut blanc (chandail ou chemise) et un bas noir (jupe ou pantalon).

3. Déplacements et récréations

Lors des déplacements et des récréations, je respecte les consignes et j'adopte une attitude sécuritaire.



- 3.1 Durant tous mes déplacements durant les cours, je circule en **en silence et toujours à droite** (corridors et escaliers).
- 3.2 J'entre dans la cour dès mon arrivée et je n'en sors pas sans autorisation.
- 3.3 Je vais aux toilettes avant d'aller jouer dehors.
- 3.4 Dès que la cloche sonne, je cesse de jouer et je me dirige calmement vers l'entrée
- 3.5 À la deuxième cloche, je me place calmement en file et j'attends le signal du surveillant pour avancer. Les entrées se font dans le calme.

Règles à la récréation

Jeux dans la cour

- J'utilise seulement les ballons fournis par l'école.
- Je joue dans le carré de jeu de mon niveau.
- Je donne priorité aux jeux de ballons dans les carrés.
- Tout jeu de groupe ou d'équipe (bouledogue ou drapeau...) doit se faire dans un espace de jeu.
- Je suis responsable du matériel prêté par l'école lors des récréations.
- Je n'enlève pas les tuques, casquettes (ou autres) aux autres élèves.
- Je ne bouscule pas, je ne menace pas, je ne rejette pas et je n'intimide pas, car je comprends qu'il s'agit là de **violence**.
- La clôture est là pour me protéger et non pour y grimper.
- Si un ballon sort du jeu, je le redonne gentiment.
- Si un ballon sort de la cour, j'avise un adulte.
- Les supports à ballons-paires servent à suspendre les ballons; pas les enfants.
- Il est interdit d'apporter des jouets de la maison (par exemple, des billes) ou des jeux (par exemple, cartes Pokémon).



Jeux dans la neige

- Je m'amuse avec la neige, sans la lancer.
- Sur la montagne, je suis prudent et je glisse assis, un élève à la fois, en faisant attention aux autres.

- **Aire de médiation pour les plus jeunes :**
Dans la cour des 2^e et 3^e, espace tranquille qui sert à discuter pour trouver une solution à un problème.
- **Rappel important :**
Avant d'aller voir un adulte dans la cour, je cherche des solutions, je fais des messages clairs et je tente de régler mes conflits.

Tout autre comportement jugé inadéquat par l'adulte responsable sera souligné à l'école, puis aux parents au besoin.

3.6

Conséquences

Les conséquences au non-respect à l'une ou plusieurs des règles du code de vie varient selon la gravité du geste et l'âge de l'élève. *Je serai averti, j'aurai à répondre de mes actions ou paroles et j'accepterai d'assumer la conséquence, qui sera en lien avec le manquement.* Les conséquences peuvent être :

- Un message dans l'agenda de l'intervenant;
- Se faire confisquer l'objet interdit et un parent devra venir le récupérer;
- Défrayer le coût du nettoyage, de la réparation ou du remplacement de l'objet brisé;
- Une réflexion, une copie ou lettre d'excuses selon le cas;
- Une retenue après l'école ou lors d'une journée pédagogique;
- Être retiré du groupe pendant l'heure du diner;
- Faire un geste réparateur;
- Le retrait d'un concert;
- Une suspension à l'interne ou à l'externe;
- Etc.

Mes parents pourraient être avisés des conséquences que l'intervenant me donne. Je pourrais aussi rencontrer la TES (technicienne en éducation spécialisée) afin de réfléchir aux différents moyens de m'améliorer ou rencontrer la direction pour d'autres sanctions. Je sais aussi qu'en respectant les règles du code de vie, je me donne davantage de chances de réussir et je contribue à créer un climat agréable à l'école.

L'admission et la réussite des élèves à l'école Le Plateau reposant entre autres sur la base d'un bon comportement, un élève démontrant de sérieux manquements au code de vie pourrait être redirigé vers son école de quartier.

Autres informations importantes pour les parents

Présence à l'école

Selon la Loi sur l'instruction publique, la présence des enfants à l'école est obligatoire (article 14).

Lorsque votre enfant s'absente ou arrive en retard, il manque des explications, des activités pédagogiques, et plus encore. Bref, afin d'éviter les retards scolaires et pour donner les meilleures chances de réussite à votre enfant, nous comptons sur votre collaboration afin que votre enfant arrive à l'heure et soit présent quotidiennement. **Pour toutes ces raisons, il est entendu qu'un élève ayant cumulé de nombreux retards et absences non motivés pourrait voir son admission à l'école remise en question. Les retards et les absences doivent être motivés.** Veuillez noter également que, vu la vocation musicale de l'école, la présence et la participation aux concerts et aux répétitions est obligatoire, de même que pour les sorties éducatives, pour l'ensemble des disciplines de l'école

Absence à un examen : Veuillez noter qu'un élève absent à un examen peut obtenir la note «0 », à moins d'un billet médical. Une absence pour un voyage n'est pas considérée comme une motivation et les enseignants ne sont pas tenus de reprendre un examen dans cette situation, ni de fournir du travail pour un voyage.

Vol, vandalisme et activation du système d'alarme

Le vol, l'activation malveillante de l'alarme-incendie et l'endommagement de biens et de lieux ne sont pas tolérés. L'élève et ses parents pourraient être responsables de frais et dommages encourus.

Bris d'un instrument de musique

Tous les élèves sont responsables de l'instrument de musique qui leur est prêté. En cas de vol ou de bris de cet instrument, par négligence ou par accident, à la maison ou à l'école, le parent est responsable de rembourser les frais inhérents. À noter que la plupart des assurances personnelles couvrent les instruments prêtés par une école. Veuillez vérifier auprès de votre compagnie d'assurances.

Merci de votre collaboration!

ALLERGIES ALIMENTAIRES

Arachides et noix

DANGER

Il y a des élèves à l'école qui sont gravement allergiques aux arachides et aux noix. Des réactions dangereuses pour la vie de ces enfants peuvent être déclenchées par contact avec de très petites quantités de ces produits.

À l'école, afin d'éviter tout risque inutile, nous sollicitons votre collaboration en donnant à votre enfant des collations et repas sans noix, sans arachides et sans beurre d'arachides. Attention aussi aux muffins, barres tendres, biscuits, gâteaux, etc. Veuillez bien lire la liste des ingrédients.

Déclaration québécoise d'engagement contre l'intimidation et la violence

À l'école, je ne pratique aucune forme d'intimidation ou de discrimination liée au sexe, à la religion, à l'origine ethnique, à l'orientation sexuelle ou à l'expression du genre telle que définie par la Charte des droits et libertés de la personne.

Nous refusons l'intimidation et la violence.

Nous voulons une école où chaque personne est respectée.

Nous exigeons que chacun fournisse sa part d'efforts.

Nous, les jeunes...

Nous, les parents...

Nous, qui travaillons dans les écoles...

- ♥ En adoptant des comportements empreints de respect;
- ♥ En dénonçant les actes d'intimidation et de violence;
- ♥ En adhérant aux valeurs de tolérance, d'ouverture aux autres et d'acceptation qui caractérisent la société québécoise;
- ♥ En mettant en place des solutions pour prévenir l'intimidation et la violence;

Nous nous engageons à respecter la

« *Déclaration québécoise d'engagement contre l'intimidation* »

Élève : _____

Parent : _____

<http://moijagis.com/>

- Si vous croyez que votre enfant est victime d'intimidation, n'hésitez pas à communiquer avec nous rapidement.

La santé à l'école

Le matin, à la maison... l'enfant part du bon pied :

- Il déjeune bien.
 - Il met des vêtements adaptés à la température.
 - Il lave son visage et ses mains.
 - Il brosse ses dents.
 - Il se présente à l'école **propre et reposé**.
- * Pour aider votre enfant à se concentrer et profiter au maximum de sa journée, neuf à onze heures de sommeil lui sont nécessaires.
 - * Jouer dehors et prendre un bon bain favorisent un sommeil réparateur.

Le matin, si votre enfant présente un des symptômes suivants:

- ✓ Fièvre
- ✓ Diarrhée
- ✓ Vomissements
- ✓ Maladie contagieuse, etc.

Gardez-le à la maison afin qu'il se repose et ne contamine les autres élèves.
Consultez un professionnel de la santé au besoin.

N'oubliez pas d'aviser l'école le plus tôt possible dans le cas de :

- Coqueluche, diphtérie, érythème infectieux (5e maladie)
- Galle, hépatite, impétigo, méningite, oreillons,
- Pédiculose (poux), rougeole, toxi-infection
- Allergie alimentaire, tuberculose, varicelle (picote).

Les premiers soins

(accidents, blessures, malaises)

Les premiers soins sont donnés par le personnel scolaire ayant reçu la formation nécessaire.
Quand il y a des maladies contagieuses à l'école :

- ✓ La direction prévient l'infirmière, qui informe les parents par lettre.
- ✓ L'infirmière communique selon le cas avec les parents des enfants qui ont des maladies contagieuses.
- ✓ L'infirmière peut aussi communiquer avec la Direction de la santé publique au besoin.

Présence de l'infirmière du CSSS à l'école habituellement le vendredi (horaire variable).

Il est possible de la joindre au 596-5950 poste 5896

Alimentation/boîte à lunch

Considérant que la responsabilité première de l'alimentation appartient aux parents, il leur est demandé, en toute collaboration, de favoriser les aliments des quatre groupes alimentaires du Guide alimentaire canadien lorsqu'ils préparent la boîte à lunch de leur enfant.

Pour sa part, le service de garde devient un acteur complémentaire et agit à titre de modèle dans la promotion des saines habitudes de vie. Par exemple, différentes actions peuvent être mises sur pied par le personnel du service de garde afin de permettre aux enfants de développer de saines habitudes alimentaires :

- Organiser différentes activités éducatives en lien avec la saine alimentation au cours de l'année scolaire;
- Offrir des aliments nutritifs lors des collations ainsi que lors d'activités spéciales;
- Mettre en place un environnement favorable aux repas en permettant aux élèves, entre autres, de prendre le temps de manger et de respecter leurs signaux de faim et de satiété;
- Etc.

Pour plus d'information, vous pouvez vous référer à deux sites de la CSDM sur ce sujet :

<http://cybersavoir.csdm.qc.ca/nutrition/>

<http://servicesalimentaires.csdm.qc.ca/repas-apportes-de-la-maison/>